Chers parents,

Comme vous avez pu le lire sur le site et dans une circulaire précédente, les enfants de la Petite Section au CM2 vont vous proposer une représentation théâtrale.

Cette représentation se déroulera au centre Georges Brassens dans la salle de spectacle.
**Ce spectacle aura lieu le Mardi 5 avril entre 18h30 et 20h**

Cette salle ne comportant que 340 places nous devons dans un premier temps limiter les réservations de places à 2 par famille. Date limite des commandes le 11/03/2016

Cependant, si vous souhaitez un ou deux tickets supplémentaires ; veuillez le faire savoir sur le coupon ci-joint. Les places restantes seront vendues en fonction des demandes après le 11/03/16.

Les places sont vendues au tarif unitaire de 5 euros, les fonds récoltés serviront à financer les décors et autres frais du spectacle ainsi que du matériel pour l’école avec le bénéfice restant.

✁------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ENGAGEMENT A PARTICIPER

Je soussigné m ………………………………………………………. parent de ……………………………………………….. classe n°…..
 confirme que mon enfant

🞎 participera au spectacle et sera présent le 5 avril à partir de 17h45

🞎 ne participera pas au spectacle

✁-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Commande de places pour la pièce de théâtre

M …………………………………………………………….. parent de …………………………………………………………. Classe n°……..

🞎 commande 1 place (5€) pour la famille de l’élève …………………………………………………………….. classe n°……….

🞎 commande 2 places (10€)pour la famille de l’élève ………………………………………………………….. classe n°……….

Je règle donc la somme de …………. € en 🞎 chèque à l’ordre de l’OGEC ST JOSEPH

 🞎 espèces

**Que je joins\* à cette commande dans une enveloppe au nom et à la classe de l’enfant**.

\* Date limite des commandes le 11 mars 2016

🞎Je désire commander …….. places supplémentaires pour un montant de ……….. x 5 = …………… €.

Je m’engage à régler ces places supplémentaires à leur réception.